



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue lundi onzième (11^e) jour du mois de janvier deux mille vingt-et-un à 19h30, par visioconférence, tel que prévu par l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril 2020 et en vertu du décret ministériel numéro 1-2021 du 6 janvier 2021 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique et afin d'éviter toutes possibilités de contamination, la séance a lieu exceptionnellement à huis clos.

Sont présents

M. André Choinière, conseiller # 2
Mme Isabelle Laurent, conseillère # 3
M. Ghislain Quintal, conseiller # 5
M. Éric Rioux, conseiller #6

Formant quorum, sous la présidence de Madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Est absente

Mme Sonya Lapointe, conseillère # 1

Secrétaire d'assemblée : Madame Marie-Josée Lamothe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020 pour l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021, 2022 et 2023
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020 pour l'adoption du budget 2021
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020
7. Correspondance
8. Formation des comités 2021 et nomination d'un représentant au conseil des maires
9. Dépôt du rapport annuel concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle
10. Première période de questions
11. VOIRIE MUNICIPALE :
 - 11.1 Borne sèche du 1^{er} rang
 - 11.2 Travaux d'arpentage sur 2^e rang
 - 11.3 Déneigement
12. URBANISME
 - 12.1 Rapport des permis émis

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

- 12.2 Nomination des personnes responsables de l'émission de permis et des constats d'infractions

 - 13. RÈGLEMENT ET POLITIQUE
 - 13.1 ADOPTION du règlement d'imposition des taxes de l'année 2021
 - 13.2 AVIS DE MOTION - Règlement de délégation de pouvoir 2021
 - 13.3 ADOPTION du projet de règlement de délégation de pouvoir 2021
 - 13.4 Tarification des permis pour chiens et chats

 - 14. TRÉSORERIE
 - 14.1. Contrat de consultation générale d'aviseurs légaux pour l'année 2021
 - 14.2. Contrat annuel d'assurances
 - 14.3. Contrat de soutien 2021 du logiciel informatique SYGEM
 - 14.4. Comptes à payer
 - 14.5. Virements budgétaires 2020

 - 15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

 - 16. Deuxième période de questions

 - 17. AFFAIRES DIVERSES
 - 17.1 Appui à la construction d'une Maison du Québec à même l'émergence de l'autoroute 35 à Saint-Armand

 - 18. Clôture (ajournement) de la session ordinaire.
-

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

2021.01001

2. ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Éric Rioux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour proposé le 11 janvier 2021 soit approuvé en ajoutant deux sujets au point 17. *Affaires diverses*, soient:

- 17.2 Demande Programme Emploi d'été Canada
- 17.3 Patinoire

et en laissant le point 17. *Affaires diverses* ouvert jusqu'à la fin de la présente séance.

ADOPTÉE

2021.01002

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de ladite séance soit approuvé et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE

2021.01003

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020 POUR L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021, 2022 ET 2023

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020 pour l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021, 2022 et 2023;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux

APPUYÉ PAR André Choinière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de ladite séance soit approuvé et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE

2021.01004

5. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020 POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020 pour l'adoption du budget 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux

APPUYÉ PAR Ghislain Quintal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de ladite séance soit approuvé et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE

2021.01005

6. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière

APPUYÉ PAR Éric Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de ladite séance soit approuvé et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE

7. CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance du conseil. Elle fait la lecture des documents ayant un intérêt public.

2021.01006

8. FORMATION DES COMITÉS 2021 ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL DES MAIRES

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge est représentée par Mme Dominique Martel, mairesse, au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, il est important de nommer un représentant du conseil en l'absence de Mme Martel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal

APPUYÉ PAR Éric Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la mairesse Dominique Martel procède à la nomination des représentants de la Municipalité St-Ignace-de-Stanbridge pour la remplacer au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi lorsque nécessaire ainsi que dans les comités pour l'année 2021.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI



COMITÉS 2021

	Siège	Conseillers	Mois
Maire suppléant	1	Sonya Lapointe	Janvier
	2	André Choinière	Février
	3	Isabelle Laurent	Mars
	5	Ghyslain Quintal	Avril
	6	Éric Rioux	Mai
	1	Sonya Lapointe	Juin
	2	André Choinière	Juillet
	3	Isabelle Laurent	Août
	5	Ghyslain Quintal	Septembre
	6	Éric Rioux	Octobre
	1	Sonya Lapointe	Novembre
	2	André Choinière	Décembre
Représentant MRC	IDEM		
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME	Éric Rioux (suppléant André Choinière)		
	Ghyslain Quintal		
LOISIRS ET CULTURE	Sonya Lapointe		
	Isabelle Laurent		
COMMUNICATIONS ET PACTE-RURAL SERVICE DE SANTÉ ET PROTECTION CIVILE	Sonya Lapointe		
	Isabelle Laurent		
ARÉNA DE BEDFORD	André Choinière		
MADA	Sonya Lapointe		
VOIRIE MUNICIPALE	André Choinière		
	Ghyslain Quintal		
INCENDIE	Éric Rioux		
	André Choinière		
CASERNE	Éric Rioux		
FÊTE NATIONALE RASSEMBLÉE	André Choinière		
	Isabelle Laurent		

ADOPTÉE.

9. **DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

10. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

11. **VOIRIE MUNICIPALE**

11.1 **Borne sèche du 1^{er} rang**

L'inspection du tuyau souterrain faite avec la caméra de la Ville de Bedford, entre l'entrée de la borne et jusqu'à son embouchure dans l'étang pour voir s'il serait percé, affaissé ou autre n'a pas été concluant. La visibilité n'était pas bonne. Les pompiers vont venir vidanger la ligne en envoyant de l'eau dans l'étang (à l'envers) et refaire test avec une pompe portative.

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

2021.01007

11.2 Travaux d'arpentage sur 2^e rang

ATTENDU QUE le conseil désire se prévaloir des services d'un arpenteur pour obtenir des relevés nécessaires aux travaux de réfection du 2^e rang Sud, sur une longueur de 800 mètres entre l'intersection de la Descente Pearceton et la limite de la Municipalité d'ici la fin février;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Isabelle Laurent
APPUYÉ PAR Éric Rioux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la soumission de Migué & Fournier Arpenteurs-géomètres inc. au montant de 5000\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

11.3 Déneigement

M. Raphaël Labonté a débuté le travail de déneigement pour apporter du support à M. Brais qui fait ce travail pratiquement seul depuis des années et Mme la mairesse en profite pour souligner le bon travail de M. Brais. Cela va bien à date. De plus, un nouveau système de guidage par laser a été installé sur le camion que M. Labonté utilise.

12. URBANISME

12.1 Rapport des permis émis

La présidente présente la liste des permis émis en décembre 2020.

2021.01008

12.2 Nomination des personnes responsables de l'émission de permis et de constats d'infractions

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à la nomination des personnes responsable de l'application des règlements municipaux et de la réglementation en matière de gestion du territoire et d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Isabelle Laurent
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil nomme par la présente Messieurs Jean Vasseur, Julien Dulude, Samuel Grenier ainsi que Madame Karine Verrette pour agir au nom de Gestion de services techniques et d'inspection municipale inc. (GESTIM) dans l'application des règlements de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge conformément à la description de tâches décrites au projet de convention pour les services de permis et d'inspection, notamment :

Voir à l'application des règlements suivants :

- Règlement de zonage
- Règlement de lotissement
- Règlement de construction
- Règlements administratifs sur l'émission des permis et certificats
- Règlements sur les PAE, PIIA et le règlement sur les dérogations mineures
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées
- Règlement sur le captage des eaux souterraines
- Règlement concernant la vidange des boues des fosses septiques.
- Les règlements de contrôle intérimaire de la MRC de Brome-Missisquoi
- Règlement concernant la paix, l'ordre et les nuisances

Constater les infractions aux règlements et à émettre les avis et constats d'infraction requis.

QUE ce conseil nomme par la présente Monsieur Michel Brais, fonctionnaire désigné pour agir au nom de la Municipalité dans l'application des règlements de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge notamment :

Voir à l'application des règlements suivants :

- Règlement concernant le contrôle des animaux
- Règlement sur les systèmes d'alarme intrusion
- Règlement sur le colportage

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

- Règlement concernant la circulation et le stationnement
 - Règlement concernant la paix, l'ordre et les nuisances
 - Règlement concernant le commerce de Regrattier
 - Règlement concernant la collecte des déchets, des matières résiduelles destinées au recyclage et la collecte des matières compostables sur le territoire de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge ;
- Constater les infractions aux règlements et à émettre les avis et constats d'infraction requis.

ADOPTÉE

13. RÈGLEMENT ET POLITIQUE

2021.01009

13.1 ADOPTION du règlement d'imposition des taxes de l'année 2021

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge va adopter son budget pour l'année 2021 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil adopte le projet de règlement d'imposition des taxes de l'année 2021 portant le numéro 309-012021.

ADOPTÉE

2021.01010

13.2 AVIS DE MOTION – Règlement de délégation de pouvoir 2021

M. le conseiller Éric Rioux donne un AVIS DE MOTION qu'il ou un autre conseiller, présentera lors de cette séance ou à toute séance ultérieure de ce conseil, un projet de règlement portant le numéro 299.012021, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, ainsi que la délégation de compétences.

2021.01011

13.3 ADOPTION du projet de règlement de délégation de pouvoir 2021

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code municipal du Québec, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR Isabelle Laurent
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil adopte le projet de règlement portant le numéro 299.012021 sur la délégation de compétence 2021.

ADOPTÉE

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

2021.01012

13.4 Tarification des permis pour chiens et chats

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement RM 410-3 sur le contrôle des animaux le 7 décembre 2020, lequel spécifie qu'un registre doit être tenu et qu'un tarif annuel doit être établi;

ATTENDU QUE la Municipalité a une entente de service avec la SPA des Cantons pour la gestion du contrôle animalier sur son territoire;

ATTENDU QUE la SPA des Cantons offre le service de tenue d'un registre ainsi qu'une solution électronique pour la vente de permis et médailles aux coûts de 25\$/chien ou chat pour la première année, 20\$ pour un renouvellement les années suivantes et 5\$ pour un remplacement de médaille perdue ou brisée;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Éric Rioux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil demande à la SPA des Cantons d'exiger un tarif de 15\$ pour chaque chien ou chat du territoire qui doit obtenir un permis auprès d'elle pour la première année, soit

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

2021 et un tarif de 5\$ pour un remplacement de médaille perdue ou brisée;

QUE le conseil reconsidérera le taux pour le renouvellement prévu en 2022 le temps venu;

QUE le conseil accepte de payer 10\$ à la SPA des Cantons pour chaque permis de chien ou chat qui sera attribué en 2021 sur le territoire de St-Ignace-de-Stanbridge afin d'inciter les citoyens à enregistrer leurs chiens ou leurs chats selon cette nouvelle méthode.

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

14. TRÉSORERIE

2021.01013

14.1 Contrat de consultation générale du 1er janvier au 31 décembre 2021

ATTENDU QUE le conseil désire renouveler le service de consultation général avec la firme d'avocat VOX AVOCAT [E] S inc. pour 2021;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Isabelle Laurent
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de Saint-Ignace-de-Stanbridge accepte l'offre de service de VOX AVOCAT[E]S inc. et autorise la dépense de 500 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

2021.01014

14.2 Contrat annuel d'assurances 2021

ATTENDU QUE le conseil désire renouveler le contrat d'assurances générales avec la Mutuelle des municipalités du Québec et le courtier Ultima pour 2021;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR Éric Rioux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la dépense de 17 902 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

2021.01015

14.3 Contrat de soutien 2021 du logiciel informatique SYGEM

ATTENDU QUE le conseil désire renouveler le service de consultation et de soutien du logiciel informatique et comptable avec la firme Infotech pour 2021;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Isabelle Laurent
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de Saint-Ignace-de-Stanbridge accepte l'offre de service d'Infotech et autorise la dépense de 4 750 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

2021.01016

14.4 Comptes à payer

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation de compétence dévolue à la direction générale, ainsi que les autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises par le conseil municipal lors des séances précédentes;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et dépenses autorisées, ainsi qu'en vertu de la délégation de compétence de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

QUE le conseil approuve les dépenses présentées sur la liste des comptes payés ainsi que les comptes à payer et autorise leurs paiements.

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

14.5 Virement budgétaires 2020

2021.01017

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des virements nécessaires aux fins de saine gestion financière ;

VIREMENT BUDGÉTAIRES 16 DÉCEMBRE 2020				
Catégorie de dépenses	Numéro de	Description	Débit	Crédit
Comptes en déficit				
Administration	0213000310	Frais de déplacement DG et adjointe	156,78 \$	
Administration	0213000331	Téléphone	127,38 \$	
Administration	0219000970	Subvention aux OSBL	350,00 \$	
Administration	0213002454	Services de formation administration générale	257,22 \$	
Administration	0213000670	Fourniture de bureau, imprimés et livres	190,71 \$	
Comptes en surplus				
Administration	0212000412	Services juridiques		1 082,09 \$
Administration TOTAL			1 082,09 \$	1 082,09 \$
Comptes en déficit				
Hygiène du milieu	0245210446	Cueillette et transport matières secondaires	1 756,89 \$	
Comptes en surplus				
Loisirs et culture	0247000453	Services scientifiques de génie		1 756,89 \$
TOTAL			1 756,89 \$	1 756,89 \$
Comptes en déficit				
Frais de financement	0292101840	Intérêt prêt Banque Royale	7 277,75 \$	
Comptes en surplus				
Frais de financement	0292100840	Intérêt sur obligation et billets à long terme		7 277,75 \$
Financement TOTAL			7 277,75 \$	7 277,75 \$

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR Isabelle Laurent
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste des virements budgétaires.

ADOPTÉE

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

17. AFFAIRES DIVERSES

2021.01018

17.1 Appui à la construction d'une Maison du Québec à même l'émergence de l'autoroute 35 à Saint-Armand

ATTENDU que l'idée de construire une autoroute reliant entre elles les villes de Boston aux USA et les états de la nouvelle Angleterre à la ville de Montréal a existé avant le début de l'Expo 67;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ATTENDU que l'actuelle construction de ladite autoroute 35 se poursuit et qu'elle sera complétée dans les prochaines années;

ATTENDU que le pôle économique de Bedford comprend les municipalités de Stanbridge East, Canton de Bedford, ville de Bedford, Saint-Ignace-de-Stanbridge, Notre-Dame-de-Stanbridge, Stanbridge Station, Pike River et Saint-Armand et qu'il s'y ajoute les municipalités de Frelighsburg et de Dunham pour la Route des Vins et de la Pomme;

ATTENDU que le pôle économique de Bedford est catalogué par les autorités provinciales et régionales dont la MRC de Brome-Missisquoi comme étant **un pôle dévitalisé donc à bonifier**;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Armand désire bonifier l'offre d'accueil auprès des visiteurs américains avec un restaurant et une station d'essence près de l'autoroute 35 et du carrefour avec la route 133;

ATTENDU que l'entrée au Québec via le poste de Lacolle dispose d'une maison du Québec;

ATTENDU qu'il a déjà été demandé par le passé la construction d'une maison du Québec pour l'entrée via le poste de Saint-Armand;

ATTENDU qu'il serait fortement souhaitable qu'il y ait une Maison d'accueil touristique du Québec via l'autoroute 35 à l'intention de nos visiteurs américains;

ATTENDU que la Route des vins et de la Pomme est à proximité de cette autoroute 35;

ATTENDU qu'il faut intercepter ces visiteurs américains avant qu'ils ne se dirigent vers Montréal ou ailleurs et leur mentionner et les informer que Brome-Missisquoi est une belle région à visiter et que nous avons des commerces, des artisans et des artistes de renom entre-autre dans le pôle économique de Bedford;

ATTENDU que c'est au début d'un trajet au Québec qu'il faut intervenir et intercepter le visiteur;

ATTENDU qu'il y a une logique à donner suite alors que le gouvernement veut dynamiser les régions en dévitalisation économique et de personnes et cette Maison du Tourisme contribuerait fort bien à ce dynamisme souhaité;

ATTENDU qu'une étude sur la relance économique du pôle de Bedford est en marche de pair avec la MRC de Brome-Missisquoi;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Isabelle Laurent
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil appuie le projet de la municipalité de Saint-Armand pour la construction d'un restaurant et d'une station d'essence aux abords de l'autoroute 35 et demande par le fait même au ministère du Tourisme du Québec d'y ajouter une Maison d'accueil touristique ou du Tourisme du Québec à proximité de l'autoroute 35 audit endroit.

Copie de cette résolution soit transmise :
à la municipalité de Stanbridge East
à la municipalité de Stanbridge-Station
à la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge
à la municipalité du Canton de Bedford
à la municipalité de la ville de Bedford
à la municipalité de Pike River
à la municipalité de Saint-Armand
à la municipalité de Frelighsburg
à la municipalité de Dunham
à la ministre et député de Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest
à la ministre du Tourisme, Madame Caroline Proulx.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

2021.01019

17.2 Demande Programme Emploi d'été Canada

ATTENDU que le conseil désire devenir partenaire du Camp de jour de la Ville de Bedford;

ATTENDU que le conseil souhaite permettre aux citoyens de la Municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge de profiter du tarif résident de la Ville de Bedford si une subvention du Programme Emploi d'été Canada est acceptée;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR Isabelle Laurent
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise l'adjointe à la direction et/ou la directrice générale à remplir les documents pour compléter une demande au nom de la Municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge au Programme Emploi d'été Canada afin d'embaucher un animateur de camp de jour.

ADOPTÉE

17.3 Patinoire

Le conseil souhaite informer la population que la patinoire est fermée pour un temps indéterminé et que cette décision n'est pas prise de gaieté de cœur, mais bien pour protéger la population de la pandémie de COVID-19 et réduire les risques de contagion. Le personnel se tient au courant de toutes les informations disponibles sur les règles à suivre pour permettre ou non la tenue d'une telle activité. À l'heure actuelle, les responsabilités et exigences qui découlent des règles à suivre du gouvernement du Québec et de la Santé publique sont trop exigeantes et difficiles à appliquer pour permettre l'ouverture de la patinoire. Mentionnons à ce titre la gestion constante de l'achalandage qui devrait être effectuée, un nettoyage recommandé aux 2 heures des locaux du Centre communautaire, la tenue d'un registre, etc.

2021.01020

18. CLÔTURE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil déclare la clôture de l'assemblée ;

Il est 20h28.

ADOPTÉE

Dominique Martel
Mairesse

Marie-Josée Lamothe
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Dominique Martel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Dominique Martel, mairesse